AVERTISSEMENT

La première édition des cahiers pédagogiques remonte à 1977. A cette époque on parlait de

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Mais depuis 1986, date de la XXV[e] Conférence internationale qui s'est tenue à Genève, on parle de

MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Cela étant, et selon les Statuts du Mouvement, le nom de Croix-Rouge internationale est également utilisable.

Si à l'occasion de cette deuxième édition des cahiers nous avons maintenu ici et là les appellations Croix-Rouge et Croix-Rouge internationale, c'est surtout en raison, d'une part, d'obstacles techniques (reproduction de documents anciens) et, d'autre part, parce qu'il convenait de respecter la vérité historique ainsi que la pensée des auteurs de certains textes (extraits d'ouvrages, articles de presse).

CAHIER M

LE MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE ET LES RÉFUGIÉS

Les Réfugiés :

Qu'est-ce qu'un réfugié ?	p. 2
Quels sont les besoins des réfugiés ?	p. 3
Qui aide les réfugiés et comment ?	p. 4
Qu'entend-on par solutions permanentes ?	p. 5
Quels sont les instruments juridiques internationaux relatifs aux réfugiés ?	p. 5
Résolution N° XXI adoptée par la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Manille, 1981)	p. 6
Résolution N° XVII adoptée par la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Genève, 1986)	p. 8
Que signifie le terme de « protection internationale » ?	p. 10
Séminaires de formation pour Sociétés nationales	p. 11
Les réfugiés oublient-ils leurs souffrances?	p. 11
Des exemples d'activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en faveur des réfugiés	p. 12
Choix de documents d'information	p. 14
Fiche pédagogique	p. 15